

Editorial

Nous entrons dans une nouvelle année qui, à n'en pas douter, sera pleine de challenges pour le secteur des agroéquipements. L'innovation est au cœur de bien des débats actuels dans notre société et l'agriculture n'est pas le secteur le moins concerné, comme en témoigne le rapport « Agriculture-Innovation 2025 » remis fin octobre aux ministères de l'Agriculture et de la Recherche.

Il existe une forte envie d'innover dans le monde agricole qui prend des formes différentes selon les filières.

Aujourd'hui, la machine devient un objet connecté au cœur du système d'information et de communication de l'exploitation agricole.

Les agroéquipements peuvent servir la multi performance économique, environnementale et sociale de l'agriculture, soulignent les auteurs du rapport.

On suivra donc attentivement les actions qui vont être proposées dans les prochaines semaines par le comité de pilotage mis en place par les Pouvoirs publics.

Je vous invite également à retenir dès maintenant la date de notre Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 29 mars prochain au lycée agricole du Chesnoy à Montargis (45). Merci à son proviseur Gilles Denis d'avoir accepté si volontiers de nous accueillir.

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Jean-Claude Chauvin, président



Retrouvez toute l'actualité
de la Sitmafgr sur notre
site : www.sitmafgr.com

► Carnet

• Souvenir

Notre ami **Michel Aubineau** nous a quittés le 12 décembre à l'âge de 83 ans, après quelques mois de lutte contre sa maladie.

Brillant élève, il intègre Grignon en 1953, la 128^{ème} promotion nous laissera une des plus belles chansons « tradi ».

Ses penchants pour la physique le portent tout naturellement à enseigner, comme assistant tout d'abord, au laboratoire Delasnerie de l'Ensa de Grignon.

Sa carrière de chercheur, accompagnée de nombreuses publications et d'encadrement de thésards, le mènera au grade de professeur de Chaire de Machinisme agricole de l'INA Paris-Grignon (aujourd'hui AgroParis-Tech), puis à l'éméritat.

Modeste, il le restera jusqu'à la fin, on ne lui connaît pas de course aux distinctions.

La profession lui décernera le Sedimaster en 1995, pour son implication et ses actions de vulgarisation de notions complexes, liaison tracteur-outil ou mécanique des sols.

Car impliqué, il l'était. Président de notre Sitma, il l'a faite vivre de nombreux colloques et bulletins, jury des Sima Awards, du championnat de France de labour, et pour sa retraite, président de l'Association du Compa à Chartres.

La profession perd une figure marquante mais discrète, nous nous associons à la douleur de son épouse, de ses enfants et petits-enfants.

René Autellet

• Nominations :

- **Gilbert Grenier** a été élu Sedimaster au titre de l'année 2015.

Membre du Bureau élargi de la Sitmafgr, Gilbert Grenier est professeur d'automatique et génie des équipements à Bordeaux Sciences Agro et chercheur à l'Unité de Recherche Intégration, Matériau, Systèmes (IMS) de l'Université de Bordeaux.

Il est co-responsable de la spécialisation AgroTIC commune entre Bordeaux Sciences Agro et Montpellier SupAgro.

C'est surtout le père du concept de « l'agriculture mesurée », basé sur la mesure d'un grand nombre de valeurs tant au niveau spatial (images de télédétection, capteurs embarqués sur machines) qu'au niveau temporel (mini-station météo, réseaux de capteurs, compteurs à lait...).

Depuis 2013, Gilbert Grenier est conseiller technologique Sima et Sitevi.

- **Anne-Marie Quéméner**, jusque-là responsable de l'international et de la communication, a pris au début de l'année ses nouvelles fonctions de commissaire générale du Space. Elle succède à Paul Kerdraon, qui prendra officiellement sa retraite au 1er avril.

- **Philippe Girard**, directeur général de JCB et vice-président d'Axema, a été élu début janvier président de l'Aprodema (Association de promotion des métiers et formations en agroéquipement) en remplacement de Michel Morel.

- Quelques semaines après le départ de Franco Artoni, **Jean-Luc Dupré** a pris la tête de la filiale française du groupe italien SDF (anciennement Same Deutz-Fahr).

► Le coût des pollutions agricoles

Dans un document publié le 16 décembre, le Commissariat général au développement durable liste les impacts potentiels de l'agriculture sur l'environnement.

Les agriculteurs sont parfois accusés d'avoir la main lourde sur les pesticides comme sur les engrais azotés. Des pratiques qui peuvent engendrer des pollutions de l'eau et du sol ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et des atteintes à la biodiversité.

A combien se chiffrent ces « externalités environnementales » ? Au bas mot, à plusieurs milliards d'euros (Md€) par an, répond le Commissariat général au développement durable (CGDD), un service rattaché au Ministère de l'Ecologie, dans ce document : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED136.pdf>.

Le gros problème tient à l'usage que « la ferme France », comme l'appelle le CGDD, fait de ces engrais azotés. Selon les auteurs de l'étude, Vincent Marcus et Olivier Simon, environ 1,5 million de tonnes (Mt) d'azote par an sont épandues en excès et sont de ce fait non assimilées par les plantes, rejetées dans l'eau, dans l'air ou stockées dans le sol.

Une tentative de calcul du coût pour la société engendré par ces externalités fournit une fourchette entre 0,9 et 2,9 Md€ par an, dont 220 millions à 510 millions d'euros en traitements supplémentaires pesant sur les services chargés de l'eau potable et de l'assainissement.

L'étude n'intègre pas les quelque 2 millions d'euros du ramassage des algues vertes dopées par les nitrates, soit 50 000 à 100 000 mètres cubes chaque été.

Pour les pesticides, l'évaluation est plus compliquée en raison de la pléthore de molécules et de la difficulté d'appréhender les répercussions sur la santé, celle des agriculteurs en premier.

Les rapporteurs s'en tiennent donc aux seuls surcoûts engendrés par la pollution de l'eau qu'ils situent entre 260 et 660 millions d'euros par an. Si les dégâts causés par l'agriculture

intensive sur les insectes pollinisateurs ne sont pas mesurés par la CGDD, le ministère de l'Ecologie envisage d'autres externalités à ajouter comme « le coût des contentieux communautaires, passés ou éventuels à venir », que l'Europe risque fort d'infliger à la France, incapable jusqu'à présent de respecter les directives sur la qualité de l'eau. La France qui fournit 18 % de l'agriculture européenne est le premier pays consommateur d'engrais minéraux azotés de l'UE (2,2 Mt consommés en 2013, soit 20 % de la consommation totale de l'UE) et le deuxième en matière de produits phytosanitaires (66,7 Mt en 2013) après l'Espagne.

Toutefois, elle recule de plusieurs places si l'on rapporte ces données à ses 19,2 millions d'hectares de terre arable : l'Hexagone se classe ainsi en 5ème position pour l'usage des engrais azotés et en 8ème pour celui des pesticides.

Les auteurs du document rappellent que la réglementation relative à l'utilisation des engrais azotés et des produits phytosanitaires s'inscrit dans le cadre européen des directives dites « nitrates » et « pesticides », déclinées et complétées d'actions et de programmes au niveau national (plan Ecophyto dans le cas des pesticides).

En matière de fiscalité, la redevance pour pollution diffuse s'applique aux quantités distribuées de produits phytosanitaires.

Pour les engrais azotés, il n'existe pas de fiscalité spécifique (excepté la redevance élevage, qui s'apparente à une taxation de l'azote des engrais organiques), mais diverses approches volontaires ont visé à limiter l'usage des engrais azotés : programmes d'appui aux investissements pour la gestion des effluents organiques, projets de territoire...). Enfin, la loi d'avenir pour l'agriculture prévoit la mise en place d'une expérimentation de certificats d'économie de produits phytosanitaires.

Jean-Baptiste Pambrun



Ce bulletin est parrainé par

L'Esitpa et l'Institut LaSalle Beauvais fusionnent

Depuis le 1er janvier, l'Esitpa, Ecole d'ingénieurs du réseau des chambres d'agriculture et l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais forment désormais un seul et même établissement.

Le nom de ce nouveau pôle (2 500 élèves, 13 000 anciens élèves et 300 salariés) consacré « aux sciences de la Terre, du vivant et de l'environnement » devrait être dévoilé d'ici à l'été et la première promotion à diplôme « unique » fera sa rentrée en septembre 2016.

Les Cuma peuvent construire en zone agricole

Un décret (n° 2015-1783 du 28 décembre 2015) autorise désormais les Cuma à construire un hangar en zone agricole dans un PLU.

Régis Branchu, le directeur de la FDCuma des Deux-Sèvres, a déjà annoncé le dépôt de 3 dossiers.

D'autres projets similaires devraient également voir le jour un peu partout en France.

1 610 Cuma possèdent déjà un hangar de remisage du matériel.

L'ammonitrate plébiscitée

En 2015, l'ammonitrate 33,5 a été la forme d'engrais azoté la plus utilisée, indique un sondage de l'Institut ADquation pour le magazine Agrodistribution de janvier 2016. Cependant, son utilisation diminue puisque, en 2015, 39 % des agriculteurs l'ont évoqué comme forme principale d'engrais azoté contre 47 % en 2014. Le secteur de la polyculture-élevage est celui où les agriculteurs sont les plus nombreux à utiliser l'ammonitrate avec 43 % des répondants.

Les terres artificialisées à 87 % agricoles

Une étude publiée en décembre 2015 par le ministère de l'Ecologie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS219-2.pdf>) montre un ralentissement de l'artificialisation des sols entre 2006 et 2012. Le rythme de croissance de la surface des terres artificialisées en métropole s'établit à 0,49 % par an sur cette période, contre 1,3 % par an entre 2000 et 2006. Pour les deux périodes, les terres artificialisées sont à 87 % agricoles.

► Paroles d'expert...

Feux de détresse pour le Dolly

Il ne s'agit pas de conter l'histoire de la brebis clonée, vieillie prématurément, mais celle peu banale d'un système de remorquage qui rend de grands services à l'organisation des chantiers agricoles.

Envoyer des chauffeurs et de grosses machines de récolte sur des chantiers éloignés de l'exploitation est de plus en plus fréquent, avec le développement de l'entreprise de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel et de toute forme d'entraide.

Si la glacière sous le siège et la gamelle thermos peuvent résoudre le souci de la pause déjeuner, il est des interruptions imprévues de chantier, dues aux conditions climatiques, ou des changements d'affectation ou de durée, pour lesquelles le chauffeur n'a plus qu'à attendre qu'on vienne le chercher, pour autant que l'on ait du personnel disponible pour cela...

...A moins bien sûr d'avoir prévu l'automobile, astucieusement remorquée par la machine et laissée au coin du champ.

Beaucoup d'entrepreneurs utilisent ces systèmes appelés « Dolly ». Souvent fabriqués à la ferme, formés d'une flèche d'attelage et d'un essieu porteur tournant sur lequel vient se placer l'essieu avant du véhicule de chantier, ils sont prévus pour rouler à 25 km/h, signalés généralement par la mise en « warning » des feux clignotants.

La barre fatidique des 1500 kg de PTAC

Tellement pratiques, ces Dolly, que la demande a incité un constructeur à construire et commercialiser un modèle rationnel.

Soucieux de rester dans la légalité, ce constructeur a demandé, à sa Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) de rattachement, l'homologation de ce petit engin pour circuler sur route.

Réponse du 29 mai 1997 : « ...votre véhicule n'est pas soumis à réception préalablement à sa mise en circulation.

En effet, en application de l'Article R

163 du Code de la route, sont dispensés de réception les remorques ou appareils agricoles dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 1500 kg et destinés à être attelés à un tracteur ou à une machine agricole automotrice ».

Magnifique ! forts de ce laisser passer qui a satisfait nombre d'agents de la circulation, pas moins de 500 Dolly furent construits et mis en service jusqu'à ce que... le véhicule de chantier évolue au rythme des structures d'exploitation !

De la petite « 4L » ou autre « Méhari », le véhicule de service s'est transformé en un gros 4x4 pick-up, franchissant allègrement la barre fatidique des 1500 kg de poids total autorisé en charge (PTAC) pour le Dolly.

Nouvelle lettre à cette même DRIRE devenue Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), dont les signataires du premier courrier rédigent le 3 mars 2014 la surprenante réponse : « votre matériel n'entre pas dans la définition d'un véhicule agricole remorqué » !!!

Suivent nombre de références à des articles du Code de la route, en particulier le 311-1 relatif à la définition d'un véhicule remorqué : « destiné au transport et conçu pour être attelé à un tracteur agricole ou à une machine agricole automotrice », par conséquent : « votre matériel ne peut être considéré comme un véhicule agricole remorqué, car il ne porte qu'une partie du poids du véhicule. Il ne transporte pas le véhicule mais il le tracte ».

La contrainte de longueur de la flèche d'attelage

Ce à quoi nous pourrions opposer l'Article R312-22 relatif aux dépassements de chargements : « ...le chargement ne doit... A l'arrière, il ne doit pas traîner sur le sol ».

S'il est interdit à une charge transportée de « traîner » sur le sol, est-il possible d'en déduire que ce dépassement de charge pourrait peut-être « rouler » sur le sol ?

Cette interprétation serait de mon point de vue tout aussi recevable que

la démonstration peu convaincante du courrier du 3 mars 2014.

Toujours est-il qu'il est difficile de dire à nos agriculteurs si les centaines de Dolly en service sont autorisés à circuler ou non sur la voie publique. Le seul texte dédié au remorquage est l'Arrêté du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés.

Un aménagement de ce texte, appliqué aux véhicules agricoles à 25 km/h, pourrait clarifier la situation et rassurer le législateur, dont la principale crainte est de voir fleurir les Dolly derrière les camping-cars.

D'aucuns nous diront de transporter les automobiles de chantier sur une remorque à voitures, solution effectivement rationnelle.

Mais ce serait oublier la contrainte de longueur de la flèche d'attelage, qui doit être suffisante pour s'accrocher au tracteur équipé d'un outil porté, élagueuse ou broyeur.

C'est le cas par exemple de la cinquantaine de Dolly utilisés par l'Office national des forêts (ONF), les remplacer par des remorques d'une telle longueur de flèche serait incompatible avec la garde au sol et la manœuvrabilité nécessaires aux chemins ruraux et forestiers.

L'ONF précise par ailleurs que l'utilisation du parc ainsi équipé génère une économie d'environ 7700 heures par an sur les coûts de chantiers.

Qu'en est-il de nos entreprises agricoles, auxquelles on demande d'être toujours plus productives et performantes face à une concurrence mondiale qui ne connaît ni nos normes ni nos réglementations ?

Je propose que, faute d'une clarification des procédures relatives à ce cas particulier pour le moins significatif, les utilisateurs de Dolly remplacent le « warning » couramment employé en circulation sur les automobiles remorquées, par l'allumage des « feux de détresse »...

...Ce serait un signal fort à l'attention du législateur, un message représentatif de la situation d'une grande proportion de nos entreprises !

René Autellet
Ingénieur conseil

► Agroéquipements : pas de visibilité pour 2016

S'il fallait ne s'en tenir qu'aux ventes de tracteurs neufs, l'année 2015 s'est terminée moins mal que prévu.

Axema totalise 24 959 immatriculations de tracteurs standards, contre 24 938 en 2014. Les ventes ont été en net recul durant le premier semestre, mais la tendance s'est inversée au second, notamment grâce à la bonne récolte en céréales. Les zones à dominante grandes cultures sont donc parvenues à tirer leur épingle du jeu, tandis que les régions à orientation polyculture-élevage affichent un retrait.

Au-delà des tracteurs, les autres familles de produits achetées par les éleveurs (fenaïson, presses...) ont aussi été à la peine en 2015.

Seul le secteur des robots de traite a connu une activité soutenue. 68% des nouveaux systèmes de traite installés en 2015 sont des robots. Le phénomène commence aussi à toucher les systèmes d'alimentation robotisés.

Mais l'explication du phénomène n'est pas très réjouissante : comme l'activité devient moins rémunératrice, les éleveurs cherchent à réduire le temps qu'ils y consacrent.

► Vient de paraître : Comprendre la pensée extrême

La pensée extrême conduit parfois à une forme de criminalité massive et aveugle en relation avec une croyance poussée à ses limites, amenant certains individus à renoncer à eux-mêmes, à la vie et à des valeurs fondamentales pour notre société démocratique.

Gérald Bronner, dans « La pensée extrême, comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques » (Editions PUF au prix de 19 Euros) nous donne les clés de ces dérives à partir des travaux les plus récents de la sociologie, de la psychologie cognitive et des sciences politiques. Pour l'auteur le défi est immense

Alors que quelques index européens penchent pour une petite reprise de l'activité en 2016, les concessionnaires français sont plus circonspects.

Selon les régions et les activités, ils disent que leur chiffre d'affaires 2015 a baissé entre 10 et 25% et que le premier semestre ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

Les manifestations en disent long sur la situation des éleveurs.

Entre production laitière excédentaire et marasme dans les prix de la viande tant bovine que porcine, le monde de l'élevage devrait rester au point mort.

Les distributeurs qui travaillent davantage en régions de grandes cultures regardent quant à eux le cours des céréales, pas très bien orienté actuellement parce que les stocks mondiaux sont à un niveau suffisant.

2016 démarre donc sans trop de visibilité pour la profession qui est aussi consciente qu'avec un parc de machines globalement récent, nombre d'agriculteurs peuvent faire l'impasse sur les investissements et ce, pour quelques années.

Rémy Serai

afin de limiter les conséquences mortifères de ces idéologies relayées et radicalisées via internet, et cela depuis le fonctionnement des sectes jusqu'aux derniers attentats qui ont endeuillé de nombreux pays dont la France.

Faire disparaître une croyance dans l'esprit d'un individu et le réinsérer dans la société n'est pas une tâche facile, surtout pour les proches qui ont pourtant leur rôle à jouer. Seule l'Arabie Saoudite a réussi dans cette entreprise en y mettant le prix, la fin justifiant les moyens.

Jean-François Colomer

Le robot agricole, un marché en expansion

La robotique agricole dans son ensemble (robots de traite, d'alimentation de stabulation, drones, tracteurs sans chauffeur...) devrait générer un chiffre d'affaires mondial de 73,9 milliards de dollars en 2024, contre 3 milliards en 2015, selon une étude de la société de conseil américaine Tractica.

Le marché des robots des champs, et en particulier les tracteurs sans chauffeur, devrait générer à lui seul un chiffre d'affaires mondial de 30,7 milliards de dollars en 2024.

Le résumé du rapport disponible gratuitement est à retrouver sur : <https://www.tractica.com/research/agricultural-robots/>

Irstea présentera ses innovations au Sia 2016

Irstea vous attend Porte de Versailles (Hall 4 C 116), du 27 février 6 mars, au SIA.

Les scientifiques de l'Institut présenteront leurs recherches et innovations en agroéquipement au service de la triple performance (économique, environnementale et sociale). L'ensemble de ces projets innovants donneront lieu à des démonstrations physiques, des mini-conférences et des échanges autour de présentations virtuelles avec les chercheurs.

Plus d'informations sur : www.irstea.fr

Lancement de la plateforme #agridemain

C'est le 1er février qu'un collectif regroupant les principales organisations professionnelles du secteur agricole (APCA, Axema, Coop de France, Farre, FNA, FNSEA, Gnis, Jeunes agriculteurs, UFS, UIPP, Unifa) a lancé officiellement la plateforme #agridemain. Cette nouvelle structure a l'ambition de promouvoir auprès du grand public une image en accord avec la réalité du monde agricole.

Un clip de promotion des agroéquipements et des métiers offerts par le secteur, réalisé pour la Sitmafgr par Filmagri, a déjà été retenu pour figurer sur cette plateforme.

SITMAFGR Liaison est publié par la SITMAFGR
19, rue Jacques Bingen 75017 Paris
www.sitmafgr.com
Tél : 01 42 12 85 90 / Fax : 01 42 12 83 69

Directeur de la publication : Jean-Claude Chauvin
Rédacteur en chef : Jean-Baptiste Pambrun
Dépôt légal : janvier-février 2016
«Tous droits de reproduction ou de traduction même partielle réservés»